

2014
2020

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN EN PAYS DE LA LOIRE

© Région Pays de la Loire - Ouest Médias - Pierre Minier

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE





01

QU'EST-CE QUE LE FSE ?

page 4

Objectifs et fonctionnement
du Fonds Social Européen



02

LE FSE GÉRÉ PAR LA RÉGION

page 6

Formation professionnelle,
apprentissage, orientation
et enseignement supérieur



03

LE FSE GÉRÉ PAR L'ÉTAT

page 10

Emploi et inclusion





QU'EST-CE QUE LE FSE ?

Objectifs et fonctionnement
du Fonds social européen

Afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions des États membres, l'Union européenne a créé des outils financiers, les fonds structurels. Parmi eux, le Fonds Social Européen (FSE), créé en 1957, constitue le principal instrument financier pour la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi.

Pour atteindre les objectifs de cette stratégie, des priorités communes à tous les États membres sont définies et intégrées aux politiques de l'emploi de chaque État. Dans ce cadre, le FSE soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre les exclusions.

Quels objectifs ?

- promouvoir **un emploi durable et de qualité** et soutenir la **mobilité des salariés**,
- promouvoir **l'inclusion sociale** et lutter contre **la pauvreté et toute forme de discrimination**,
- investir dans **l'éducation, la formation et la formation professionnelle** pour l'acquisition de **compétences** et **l'apprentissage tout au long de la vie**.

Qui peut en bénéficier ?

Le FSE est versé dans le cadre de demandes de subventions à des porteurs de projets tels que **des organismes de formation, des collectivités locales, des associations et d'autres structures** qui organisent les dispositifs **d'enseignement, de formation, d'orientation ou de retour vers l'emploi** des publics ciblés (demandeurs d'emplois, salariés, apprentis...). Il n'est pas directement versé aux personnes individuelles.

Comment est-il géré ?

Les thématiques soutenues par le FSE relèvent de politiques pilotées au niveau national (emploi, inclusion, formation des salariés...) ou régional (formation professionnelle des demandeurs d'emploi, apprentissage...). La gestion du FSE est répartie entre l'État et les Régions, en fonction de leurs champs de compétences.

L'État gère les volets **emploi et inclusion du fonds**. En Pays de la Loire, cela représente **61,3 M€ pour l'inclusion et 26,9 M€ pour l'emploi**. Les conseils départementaux et les structures porteuses du dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ont un rôle important dans la mise en œuvre des actions relevant de l'inclusion.

La Région assure, quant à elle, la gestion du FSE pour la **formation professionnelle, l'apprentissage, l'orientation et l'enseignement supérieur** sur son territoire. En Pays de la Loire, l'enveloppe allouée représente **76,7 M€**.



LE FSE GÉRÉ PAR LA RÉGION

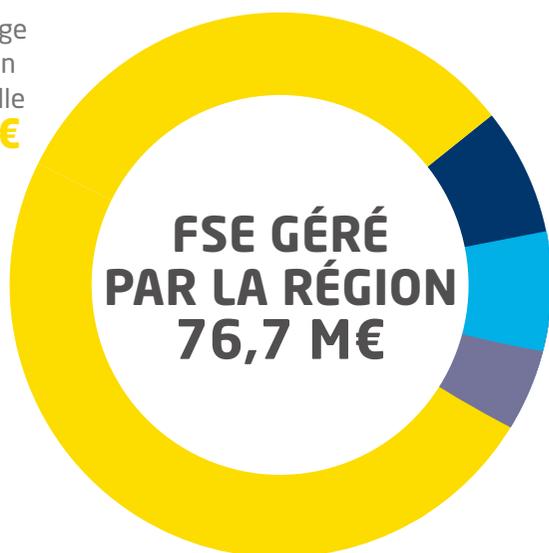
Formation professionnelle,
apprentissage, orientation
et enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur & l'accompagnement des réussites

En Pays de la Loire, la concertation menée dès 2012 par la Région et l'État avec les acteurs du territoire a permis de définir les enjeux régionaux pour les années à venir et de déterminer les domaines d'intervention à soutenir prioritairement par les fonds européens.

Ces grandes orientations, les dispositifs et les critères de sélection à respecter sont précisés dans le **Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE**, adopté par la Commission européenne le 16 décembre 2014.

Apprentissage
et formation
professionnelle
65,7 M€



Enseignement
supérieur
4,5 M€

Orientation
4 M€

Gestion
administrative
du FSE
2,5 M€

Le FSE soutient les actions permettant d'**améliorer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur et d'accompagner leur réussite**. Il s'agit d'inciter les lycéens des bacs technologiques ou professionnels à poursuivre leurs études vers l'enseignement supérieur et de réduire le taux de décrochage des étudiants boursiers et/ou issus des bacs technologiques et professionnels en cours de formation.

Dans ce domaine, les actions financées visent à :



Augmenter le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Actions financées :

- information et sensibilisation des lycéens au monde de l'enseignement supérieur,
- formation, coaching et tutorat auprès des lycéens pour préparer leur réussite en première année d'enseignement supérieur.

Bénéficiaires : lycées, universités, grandes écoles, associations, collectivités territoriales, rectorat...



Augmenter le taux de réussite des étudiants boursiers et/ou issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur.

Actions financées :

- accompagnement de la réussite et de l'individualisation des parcours des étudiants issus de l'enseignement secondaire professionnel et technologique,
- soutien à la mise en place d'actions expérimentales, alternatives ou ponctuelles pour la réussite des étudiants en situation de difficulté lors de leur première année dans l'enseignement supérieur.

Bénéficiaires : lycées, universités, grandes écoles, associations, collectivités territoriales, rectorat...

La formation tout au long de la vie

Le FSE vise à améliorer l'accès des Ligériens à la formation tout au long de la vie, en ciblant **des publics en difficulté ainsi que les acteurs qui les accompagnent**. Il contribue à :

- amener les demandeurs d'emploi et les jeunes apprentis **vers une qualification**,
- sécuriser les parcours professionnels **des personnes les plus fragiles** (personnes sous main de justice et personnes qui ne maîtrisent pas l'une des 8 compétences clés*),
- structurer et professionnaliser le service public régional de l'orientation, c'est-à-dire développer **un réseau d'accueil et d'information sur les formations et l'orientation**,
- encourager les **actions innovantes d'orientation et de formation**.

Dans ce domaine, les actions financées visent à :



Accroître l'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification et les jeunes en apprentissage.

Actions financées :

- formations professionnelles qualifiantes à destination des publics les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi,
- développement de la qualité de l'apprentissage.

Bénéficiaires : centres de formation d'apprentis, collectivités territoriales



Développer les projets de parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles.

Actions financées :

- orientation, remise à niveau, préqualification, qualification et préparation à la sortie pour les personnes sous main de justice,
- acquisition des compétences clés* par les personnes en situation d'illettrisme ou qui présentent des difficultés dans la maîtrise de ces compétences

Bénéficiaires : collectivités territoriales, associations...



Mettre en place un service public régional de l'orientation tout au long de la vie, structuré et professionnalisé.

Actions financées :

- professionnalisation des acteurs du service public régional de l'orientation,
- mise en place et développement d'outils partagés et de méthodes innovantes d'information, notamment numériques, et de valorisation des métiers,
- développement de la connaissance et de la promotion du réseau d'orientation vers les formations et les métiers.

Bénéficiaires : acteurs labellisés du service public régional de l'orientation



Faire progresser le nombre d'adultes, seniors ou femmes, s'orientant vers la formation par des actions innovantes.

Actions financées :

- orientation innovante et spécifique des publics qui en ont le plus besoin (seniors de plus de 50 ans et femmes) vers des formations,
- aide à la construction et au développement d'outils et de méthodes favorisant l'innovation pédagogique, l'individualisation et la modularisation des formations.

Bénéficiaires : organismes de formation...

* Compétences clés : cadre de référence issu de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2006 qui définit 8 compétences pour l'éducation et la formation tout au long de la vie :

- communication dans la langue maternelle,
- communication en langues étrangères,
- compétences numériques,

- compétences en mathématiques et compétences en sciences et technologies,
- apprendre à apprendre,
- compétences sociales et civiques,

- esprit d'initiative et d'entreprise,
- sensibilité et expression culturelles.

Comment solliciter le Fonds social européen géré par la Région ?

Les projets répondant aux objectifs déterminés dans le **Programme opérationnel régional FEDER-FSE** peuvent potentiellement bénéficier d'une subvention du FSE.

Pour vérifier a priori l'éligibilité de leurs projets et être accompagnés dans leur démarche de demande de subvention, les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec le service instructeur du FSE à la Région, en amont du dépôt du dossier (contacts au dos de la brochure).

Comment la Région accompagne-t-elle les porteurs de projets ?

Concrètement, la Région conseille et accompagne les porteurs de projets, examine les dossiers de demande, suit les projets des bénéficiaires, verse la subvention et participe aux contrôles.

Comment faire ?

Le dossier de demande de subvention et ses annexes sont téléchargeables sur **www.europe.paysdelaloire.fr**

Une notice et, selon les dispositifs, des guides pédagogiques sont disponibles en ligne pour aider à constituer un dossier complet.

Une fois complété, le dossier est à adresser à la Région (contacts au dos de la brochure).



Demander conseil à son instructeur

RENSEIGNEMENTS
ET DOCUMENTS
TÉLÉCHARGEABLES :

www.europe.paysdelaloire.fr



LE FSE GÉRÉ PAR L'ÉTAT

Emploi et inclusion

OBS

Emploi et inclusion

Les orientations emploi et inclusion du FSE relèvent de politiques conduites au niveau national et sont définies dans le **Programme opérationnel national FSE**, adopté par la Commission européenne le 8 octobre 2014. La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire, assure la gestion des dossiers FSE sur ces thématiques.

Les actions financées relevant de l'emploi et de l'inclusion visent à :



Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat (axe 1)

Actions financées :

- accompagnement des jeunes vers l'entreprise,
- accompagnement à la création, reprise d'entreprise,
- lutte contre le décrochage scolaire.



Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels (axe 2)

Actions financées

- formation des salariés les moins qualifiés,
- soutien aux mutations économiques,
- mixité professionnelle,
- vieillissement actif.



Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (axe 3)

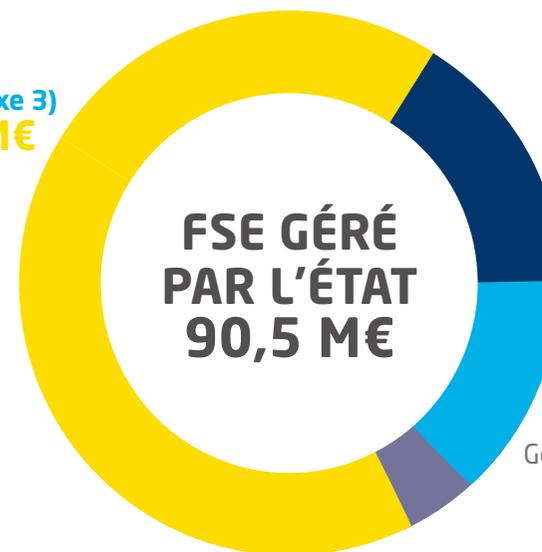
Actions financées

- accompagnement renforcé des publics en insertion,
- mobilisation des employeurs et des entreprises,
- coordination et animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.



Gestion administrative du FSE (axe 4)

Inclusion (axe 3)
61,3 M€



Emploi et création
d'entreprise (axe 1)
14,9 M€

Mutations et parcours
professionnels (axe 2)
12 M€

Gestion administrative
du FSE (axe 4)
2,3 M€

**FSE GÉRÉ
PAR L'ÉTAT
90,5 M€**

Comment solliciter le FSE géré par l'État ?

Les projets répondant aux objectifs définis dans le Programme Opérationnel National (PON) peuvent potentiellement bénéficier d'une aide du FSE.

Pour être accompagnés dans leurs démarches et connaître les modalités de constitution du dossier de demande, les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec la DIRECCTE (contacts au dos de la brochure).

Le dossier de demande de subvention est à déposer sur le portail : **www.ma-demarche-fse.fr**

THÉMATIQUES SOUTENUES PAR LE FSE

COORDONNÉES, pour toute demande de renseignements sur le FSE et la constitution du dossier de demande

- formation professionnelle
- apprentissage
- orientation
- enseignement supérieur

Région des Pays de la Loire,

Direction des politiques européennes et de la contractualisation
Service FSE

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9

Tél. 02 28 20 54 07
www.europe.paysdelaloire.fr
dpec@paysdelaloire.fr

- emploi
- inclusion sociale

Direccte des Pays de la Loire

Service FSE
Immeuble Skyline

22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1

Tél. : 02 53 46 79 41
www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Fonds-social-europeen-2014-2020



CE DOCUMENT EST COFINANCÉ
PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN